

Envoi par courriel et par courrier

Projet d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-
De Champlain entre la côte de Sillery et la côte Gilmour à Québec

6211-23-022

Québec, le 17 juillet 2013

Madame Suzanne Lepage
Direction des affaires régionales de la Capitale-Nationale
et de la Chaudière-Appalaches
Ministère des Ressources naturelles
1685, boulevard Wilfrid-Hamel, bureau 1.14
Québec (Québec) G1N 3Y7

**Objet : Projets d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain
entre la côte de Sillery et la côte Gilmour à Québec**

Questions complémentaires au DQ6, 17 juillet 2013 (DQ6.2)

Madame,

La commission du BAPE, chargée de l'étude du dossier en référence, désire obtenir davantage de précisions sur les réponses précédemment fournies au document DQ6. Compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux, une réponse rapide de votre part serait grandement appréciée, soit d'ici le **19 juillet, 17 heures** :

Votre lettre du 10 juillet 2013 répondait à des questions de la commission du BAPE relatives à un projet de quai flottant pour la Promenade Samuel-De Champlain. Dans votre réponse à la question 3, il est question de « difficultés technique reliées à son installation ».

1. Pourriez-vous préciser davantage la nature des difficultés que vous évoquez. Avez-vous réalisé une analyse technique de ces difficultés ? Pourriez-vous nous la fournir.
2. Sachant d'une part que des quais et pontons flottants sont couramment utilisés dans les marinas (entre autres) et conscients d'autre part que ces structures peuvent se présenter sous une grande variété de formes, de tailles et de matériaux, nous vous demandons de préciser quel type de quais avait été évalué dans ce projet.
3. Dans la réponse à la question 1, vous soulignez qu'il faut, entre autres, prendre en considération la dynamique des glaces. Cela signifie-t-il que l'option que vous aviez considérée était celle d'un quai flottant permanent plutôt que celle d'un quai saisonnier amovible ? Expliquer.
4. Dans la réponse à la question 3, il est aussi question de « l'entretien récurrent [qui] demande une planification financière importante ». À combien avez-vous évalué ce coût annuel d'entretien ? Pourriez-vous nous transmettre cette analyse de coût ?

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Marie-Josée Harvey
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission